

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1360

présenté par

M. Jolivet et M. Alfandari

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Il est créé un dispositif de certificats de séquestration carbone. Ces certificats ont pour objectif d'encourager la neutralité carbone de tout nouveau projet ayant une incidence environnementale et un taux d'émissions de gaz à effets de serre supérieur à un seuil défini par décret en Conseil d'État. Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées pour la mise en place du dispositif de certificats de séquestration carbone sont définis dans ce même décret.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement vise à créer le dispositif de certificat de séquestration carbone.